

ARRETE DU MAIRE

Restrictions circulation et stationnement
Réalisation d'une boucle de détection au sol

Le Maire de SAINT-ANDRE DE L'EURE,

VU le Code de la sécurité intérieure notamment ses articles L511-1 et suivants

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

VU la demande de réalisation d'une boucle de détection au sol

VU la demande de l'entreprise SAS TEAM RESEAUX TSA 70011 chez SOGELINK DADILLY cedex 69134 représenté par Enzo PREVOST

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures, dans l'intérêt du bon ordre et de la sécurité publique, durant les travaux.

- A R R E T E -

ART.1 : L'Entreprise SAS TEAM RESEAUX est autorisée à effectuer des travaux sur la D555 route de Neuville à Saint-André-de-L'Eure.

ART.2 : La circulation de tous les véhicules sera alternée par un dispositif manuelle accompagnée d'une pré-signalisation réglementaire et maintenue par l'entreprise chargée des travaux.

ART.3 : L'accès des riverains et des véhicules d'urgence et de secours devra être rendu possible.

ART.4 : Un dispositif de protection réglementaire sera mis en place pour la continuité du cheminement piétonnier.

ART.5 : Le présent arrêté s'appliquera à compter du lundi 11 octobre 2021 jusqu'au vendredi 22 octobre 2021 de 8h00 à 17h00.

ART.6 : La Police Municipale et la Gendarmerie Nationale sont chargées de son application. Les infractions seront constatées et poursuivies selon la législation en vigueur.

ART.7 : Le présent arrêté sera publié en les formes prescrites. Une ampliation en sera fournie : à la Gendarmerie, au service de Police Municipales, aux services Techniques de la commune et à l'entreprise SAS TEAM RESEAUX

ART.8 : Un recours auprès du tribunal Administratif de Rouen (53 Avenue Gustave Flaubert-76000 Rouen) pourra être effectué dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Saint-André- de- l'Eure, le 28/09//2021

Le Maire Franck BERNARD

 

Certifié exécutoire le présent arrêté

Publié le 28/09/2021

Notifié le 28/09/2021

